COMMUNE DE BONNES – CHARENTE

INFORMATIONS MUNICIPALES
JANVIER 2021

Le mot du Maire :

Nous venons de laisser 2020, elle a été agitée, calme, agitée et surtout pleine d'incertitudes.
Nous nous sommes donc adaptés, mais cette année restera à jamais gravée dans nos mémoires et le futur qui s'annonce ne pourra être que plus excitant et motivant.
Cette pandémie ne pourra être éradiquée que par une vaccination massive, aussi, je vous invite à rejoindre les centres de vaccination qui seront en place dès que votre tranche d'âge sera appelée.
2021 sera j'espère une année pleine de bonheur et surtout de plaisir, aussi le conseil se joint à moi pour vous souhaiter une bonne santé et le meilleur pour vous-même et vos proches.

Le bilan des principaux travaux en 2020 :

- Aménagement de sécurité rue de Farebersviller (D17) à cheval sur 2019/2020 pour un montant HTVA de 316 987.00 € et des subventions à hauteur de 225 569.85 €.
- Travaux de réhabilitation du Bar-Restaurant pour un montant de travaux de 58 987.78 € HT et une subvention de 17 064.85 € par la Région Nouvelle Aquitaine.
- Programme de voirie 2020 d'un montant global de 25 665.72 € sous maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne avec un fond de concours de la commune de 7 341.95 €.
- Mise en place d'une alarme à la Mairie 1 362.55 € HT et d'un éclairage de sécurité autour du bâtiment pour 1 610.68 € HT.
- Mise aux normes de l'installation internet de la Mairie pour 1 529.17 € HT.
- Remplacement des menuiseries au local de l'ancienne poste rue du Périgord pour 1 141 € HT et réfection de la couverture du logement Impasse Abbé Privat pour 7 750.60 € HT.
- Remplacement de l'armoire de gestion des pompes de relevage de l'assainissement collectif pour 2 329.99 € HT.
- Remise en place de gravillons dans l'ancien cimetière par les employés communaux pour 1260.92 € HT.

L'excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2021 est de 256 207 €.

Dans le cadre des deux dernières tranches d'aménagement sécuritaire et d'embellissement rue du Périgord et rue du château, le réseau d'eau potable a été remplacé à neuf par le SEP Sud Charente (Syndicat d'Eau du Sud Charente) qui en a profité pour sortir les compteurs d'eau et les placer sur le domaine public.

La campagne de stérilisation des chats a permis d'en traiter 27 sur le secteur du bourg et du village de Charrerie (dont 2 ont été euthanasiés car porteurs du FIV, sida du chat). J'en appelle à la responsabilité et au bon sens civique de la population pour gérer ces chats qui doivent être identifiés et surtout pour contrôler les naissances quand l'animal n'est pas stérilisé.

Pour le camping, malgré la crise, la fréquentation a été bonne avec une recette de 1415 €.

J'en profite pour remercier chaleureusement tout le personnel communal qui malgré la pandémie et les deux confinements ont toujours tenu leur poste sans un jour d'absence.

Dans les projets 2021 :

- Comme tous les ans un programme de voirie en maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.
- Réalisation des deux dernières tranches de travaux rue du Périgord et rue du Château.

C'est l'entreprise « SCOTPA » pour le lot N° 1 VRD, maçonnerie et mobilier et « Mon Jardin en Charente » pour le lot N° 2 Espaces verts qui ont été retenues pour un montant global de 368765.58 € HT avec un taux de subvention des différents partenaires Etat et Département qui approche les 80%.
Les travaux débuteront le 08 février 2021.
Tout sera mis en œuvre pour que les riverains soient le moins impactés malgré les routes barrées.

- Aménagement de la seconde partie du cimetière avec Jardin du Souvenir et pose de cavurnes au sol qui permettra d'accueillir les cendres des défunts dans un espace dédié, travaux réalisés par les employés municipaux (voir plan ci-après réalisé par Claire GEORGES).
- Réfection de la toiture du Bar/Restaurant et mise en place de volets bois à l'étage.
- Mise en place de l'adressage dans les différents villages dans le cadre, entre autre, de l'arrivée de la fibre optique programmée en octobre 2022.

Vous pouvez déjà réfléchir au nom de votre prochaine rue dans votre village.

- Réflexion sur l'aménagement autour de l'ancien stade.
- « Tu as des idées ? viens en parler ! » Ce questionnaire, proposé par la commission municipale « Culture, Education, Animation » sera adressé prochainement aux enfants et jeunes de la commune.

En terme de communication, outre le site informatique « Bonnes.fr », où vous pouvez retrouver toutes les informations utiles et les procès-verbaux de réunion du conseil, nous avons mis en place l'application « Panneau-Pocket » avec les informations venant de notre commune sur votre smartphone (voir ci-après).

Restez vigilants et prudents et portez-vous bien.
Stéphane BEGUERIE

PANNEAUPOCKET arrive dans votre commune

La commune de BONNES met à disposition de ses habitants un nouvel outil de communication, afin d'informer en temps réel des évènements qui se déroulent sur la commune :

* alertes météo,
* alertes et arrêtés de la Préfecture
* travaux, coupures réseau
* évènement de la vie quotidienne,
* manifestations.

Cet outil est une application appelée « PanneauPocket » qui permet de recevoir, sur son smartphone, toutes les informations publiées par la commune. Il constitue un complément pertinent au site internet et panneau d'affichage de la Mairie.

Pour accéder à cet outil, il vous suffit :

* de télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone (Via Apple store ou Play store)
* une fois l'application téléchargée, l'installer et l'ouvrir,
* dans l'application, chercher la commune de BONNES (soit en faisant défiler la liste soit en tapant le nom dans l'espace de recherche) puis cliquer sur le petit cœur pour la mettre en favori.
* une fois cette manipulation faite, vous accédez à toutes les infos publiées sur l'application, en outre à chaque nouvelle publication, vous recevez une notification.

DEMOGRAPHIE 2020

Naissance :

Alfie-James Issac ICKRINGILL, le 05 avril 2020, fils de James ICKRINGILL et de Aja ROBERTS,

20 rue du Périgord.

Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

PASQUAUD Nadège et DOBELMANN Jean Nicolas le 08 aout 2020

ROUDIER Joëlle et ZIELKE Markus le 12 septembre 2020

GIET Stéphanie et FAURE Samuel le 19 septembre 2020

Meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

Madame AUDET Georgette veuve BENEIX, 91 ans, le 14 février 2020 à Saint Aulaye (24)

Monsieur BERTRAND Christian Gabriel Lionel, 88 ans, le 15 avril 2020 à Saint Aulaye (24)

Monsieur CHASSIN Roland, 85 ans, le 9 décembre 2020 à Libourne (33)

A noter aussi le décès de

Monsieur LAPIERRE Jean-Marie le 17 octobre 2020 à Paris (75)

Madame Marie-Thérèse BOUYGUES veuve GLENISSON, 96 ans, le 17 avril 2020 à Paris (75)

Madame AUDET Renée Andrée veuve CHASSIN, 86 ans, le 09 juin 2020 à Trizay (17)

Monsieur DAZAT Pierre, 91 ans, le 15 aout 2020 à Barbezieux (16)

Madame BLANCHIN Françoise, 87ans, le 18 décembre 2020 à Paris (75)

Madame GLENISSON Marie-Thérèse, 63 ans, le 06 janvier 2021 à Paris (75)

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

URBANISME 2020 :

9 permis de construire

8 déclarations préalables

22 certificats d'urbanisme

1 permis de démolir.

Journée défense et citoyenneté : depuis la suspension du service national, le recensement est **obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, à la mairie du

domicile avec présentation d'une pièce d'identité. Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site **www.service-public.fr/papiers-citoyenneté** puis "recensement, JDC et service national". **L'attestation de recensement est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté** (JDC).

RETROUVER "MA JDC SUR MOBILE" EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play).

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'Etat. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

A noter :

Les travaux dans le bourg doivent reprendre le 08 février 2021.

Croix Rouge Française : locaux à Chalais à côté de la Gendarmerie ouverture le lundi matin de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 16h30.

Présence verte Charente : livraison de repas à domicile, jardinage, bricolage, devis gratuit sur www.presencevertecharente.fr ou 05.45.97.81.30

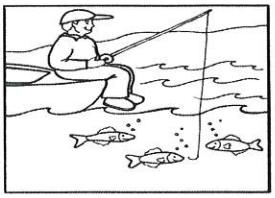

SOCIETE DE PECHE « LE GARDON BONNOIS » Année 2021 :

Lâchers de truites : samedi 13 mars, samedi 27 mars et samedi 10 avril.

Repas de la pêche : samedi 19 juin.

Concours de pêche : dimanche 22 août de 8h à 11h inscription à 6h (réservation 05.45.98.56.32)

COMITE DES FETES

Bonjour à tous, j'aimerai au nom du comité des fêtes, vous présenter nos meilleurs vœux 2021 et une bonne santé. Cette année si l'État nous le permet, nous ferons, comme tous les ans, notre Fête Patronale du 20 au 23 Août 2021. Dès le vendredi soir, venez profiter des manèges, le samedi soirée moules-frites (avec bal populaire suivant la décision de la préfecture) le dimanche concours de pétanque et le soir feu d'artifice, le lundi concours de belote et activités pour les enfants. Si tout le monde suit à la lettre le protocole sanitaire normalement on pourra le faire. J'aimerai aussi que nous fassions notre soirée entrecôte en Octobre (vers le 9) à condition que les mesures gouvernementales aient été baissées.
La Présidente Sandra CHARMILLON.

SOCIETE DE CHASSE

Dimanche 25 avril : brocante
Dimanche 19 septembre : randonnée pédestre suivie d'une paëlla géante.
Bonne et heureuse année à tous.
Le Président Cyril CHATENET

LE BONN'ART CAFE : le Café associatif de Bonnes est heureux de souhaiter à chacun et chacune une belle et heureuse année 2021, riche de rencontres, de culture, d'art et des centaines de petites choses à redécouvrir ! A bientôt.
The Bonn'Art Café, community café of Bonnes, is happy to wish you all a happy and joyful 2021. Full of encounters, culture, art and a thousand little things rediscovered. See you soon.
Pour le Bonn'Art Café Keith Randell & Patrick Chlasta.

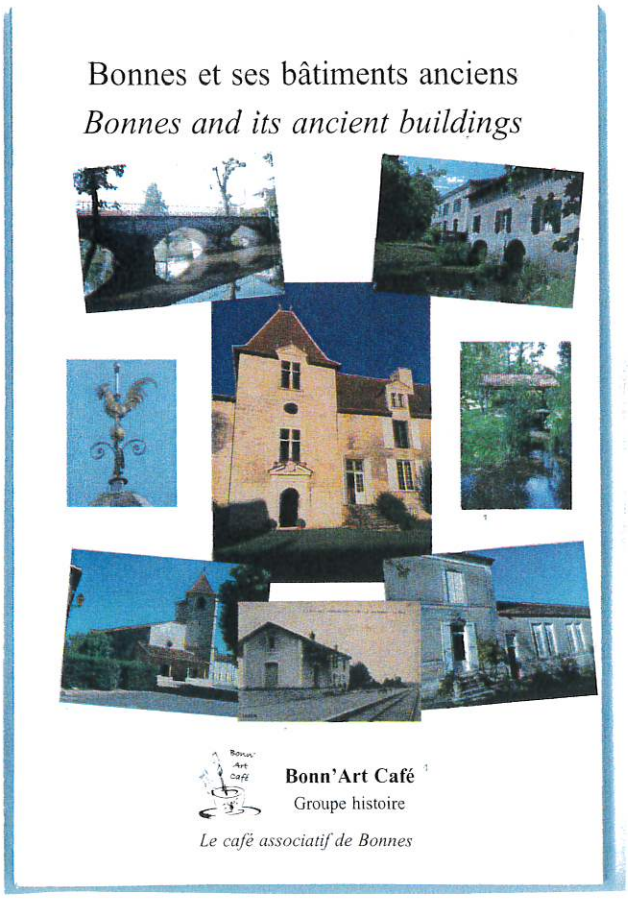

Les petits livrets de l'association sur l'histoire de Bonnes sont toujours à disposition.
Deux sont déjà parus et d'autres sont en préparation.

AMENAGEMENT CIMETIERE DE BONNES

PLAN
option massif de galets

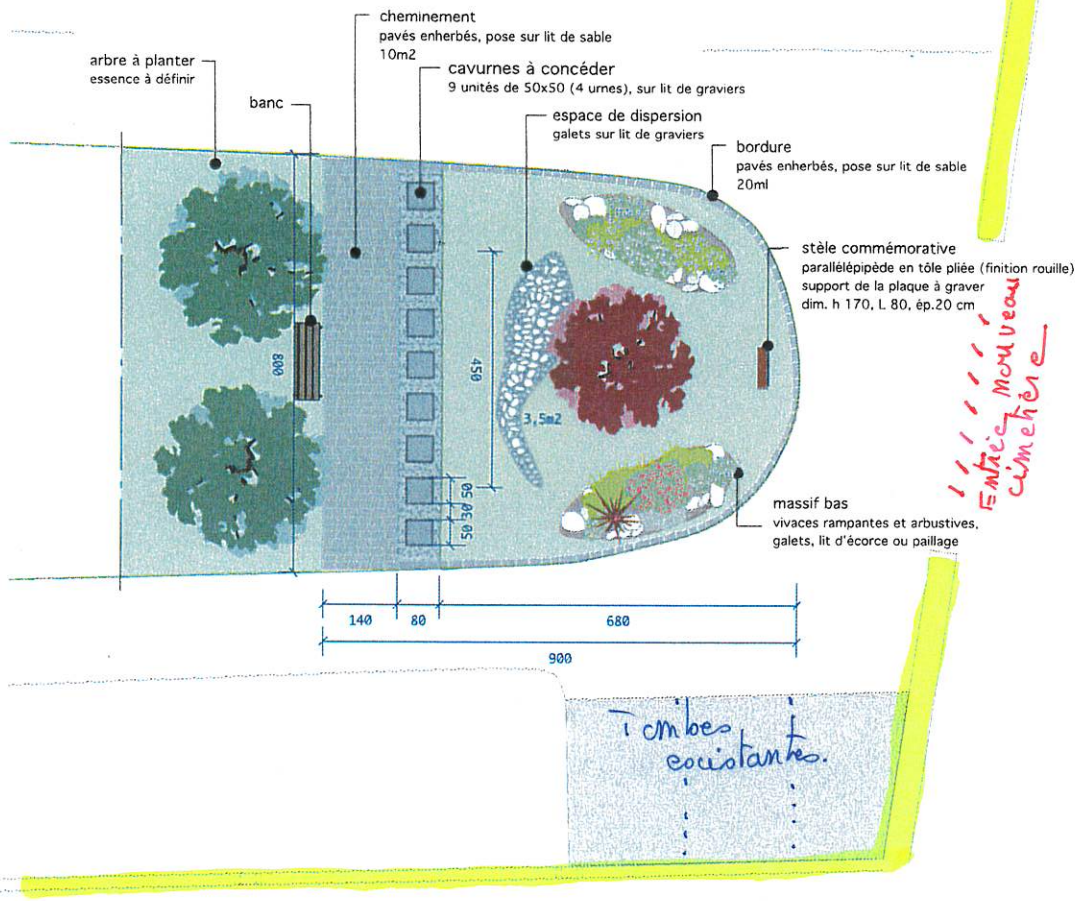

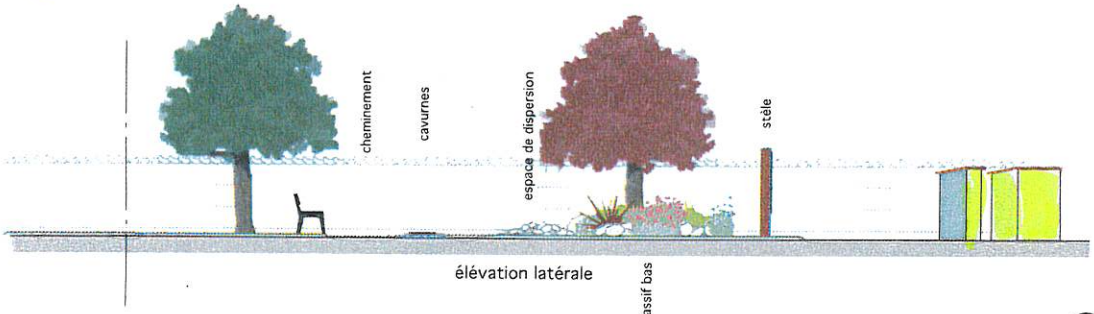

élévation latérale

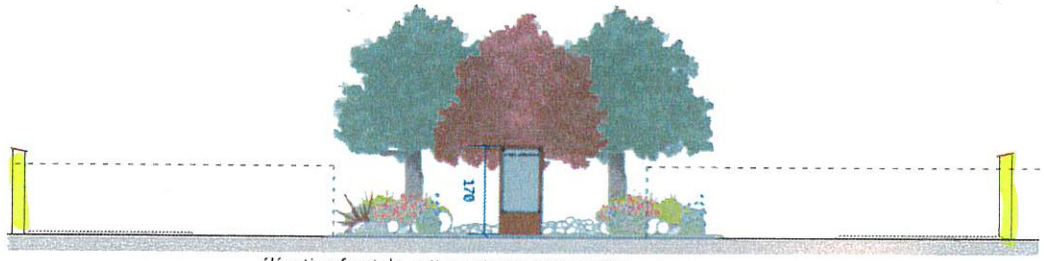

élévation frontale stèle en tôle pliée (finition rouille)

ceci n'est pas un plan d'éxécution

maître d'ouvrage
Commune de Bonnes
le bourg
16390 BONNES

1 ESQ 04/12/2020
projet
plan et élévations
1/100°

GEORGES Xavier
ARCHITECTE DPLG
La Levée
16390 BONNES
05 45 98 22 56
architecte-xavier.georges16@sfr.fr
n° SIREN 445 025 414

GEORGES Xavier
ARCHITECTE DPLG
ORDRE DES ARCHITECTES
n° regional : 829 - n° national : 47590
"la levee" - 16390 BONNES

Aménagement du jardin du souvenir

BON À SAVOIR QUAND ON VIENT EN DÉCHÈTERIE

Avant de venir en déchèterie, **trier** ses déchets par catégorie

Arriver maximum **10 min** avant la fermeture de la déchèterie

Demander et respecter les conseils de l'agent **avant de vider**

Le rôle de l'agent n'est pas de décharger les déchets. Les usagers doivent le faire et être accompagné **si nécessaire**

Volume maximum **2m³ par jour** d'encombrants par foyer

Volume maximum **60 litres par jour** de déchets toxiques par foyer

La récupération d'objets ou de matériaux est **interdite** sur le site de la déchèterie

POUR LES PROFESSIONNELS

Se munir de son **badge d'accès**

Accès aux déchèteries uniquement du **lundi au vendredi**

Sites de Châteaubernard et Vars fermés aux professionnels

✓ EN CAS DE MANQUEMENT

- **Le non-respect du règlement** autorise Calitom à interdire l'accès d'une personne sur site
- **Respect et attitude courtoise** indispensables à l'égard des agents. Toute incivilité est passible de poursuites pénales.

ET POUR ÉVITER LE COVID ?

Port de **masque obligatoire**

Respecter le **1 mètre** de distance minimum

Venir muni de gants et de vos **outils** pour décharger et nettoyer ce qui pourrait tomber

www.calitom.com N° Vert 0 800 500 429

calitom service public des déchets

L'élagage, un enjeu pour tous

Saviez-vous qu'un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés ? Saviez-vous également que des branches qui touchent les lignes peuvent déclencher nos automatismes de détection d'anomalies générant des microcoupures ? Même si elles sont de l'ordre de la milliseconde, elles perturbent à chaque fois l'alimentation d'environ 1000 clients.

Vous l'aurez compris, l'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

QUI EST EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES ?

À la charge de l'occupant ou propriétaire

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la construction de la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT *(Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)*.

À la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis.

Il est réalisé par ses soins. Les végétaux sont rangés en tas et laissés sur place ; les arbres appartiennent aux propriétaires.

calitom
service public des déchets
Bonnes

CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DÛS AUX JOURS FÉRIÉS

Vos jours de collecte sont	pour les sacs jaunes	jeudi après-midi	1 semaine sur 2	à partir du 14 janvier

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1 05	L1 09	J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	*L1 FÉRIÉ 44*	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 31	J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3 18	J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4 01	J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4 40	J4	S4	M4
M5	V5	V5	*L5 FÉRIÉ 14*	M5	S5	L5 27	J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 36	M6	S6	L6 49	J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7 23	M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8 06	L8 10	J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8 45	M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9 32	J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10 19	J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11 02	J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11 41	*J11 FÉRIÉ*	S11	M11
M12	V12	V12	L12 15	M12	S12	L12 28	J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	*J13 FÉRIÉ*	D13	M13	V13	L13 37	M13	S13	L13 50	J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14 24	*M14 FÉRIÉ*	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15 07	L15 11	J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15 46	M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16 33	J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17 20	J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18 03	J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18 42	J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19 16	M19	S19	L19 29	J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 38	M20	S20	L20 51	J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21 25	M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22 08	L22 12	J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22 47	M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23 34	J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	*L24 FÉRIÉ 21*	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25 04	J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25 43	J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26 17	M26	S26	L26 30	J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 39	M27	S27	L27 52	J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28 26	M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29		L29 13	J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29 48	M29	S29
S30		M30	V30	D30	M30	V30	L30 35	J30	S30	M30	J30	D30
D31		M31		L31 22		S31	M31		D31		V31	L31 05

calitom
service public des déchets
Bonnes

CALENDRIER 2021 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DÛS AUX JOURS FÉRIÉS

Vos jours de collecte sont	pour les sacs noirs	lundi après-midi	une fois par semaine	à partir du 4 janvier

JANV. 21	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 22
V1 FÉRIÉ	L1 05	L1 09	J1	S1	M1	J1	D1	M1	V1	*L1 FÉRIÉ 44*	M1	S1
S2	M2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 31	J2	S2	M2	J2	D2
D3	M3	M3	S3	L3 18	J3	S3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 01
L4 01	J4	J4	D4	M4	V4	D4	M4	S4	L4 40	J4	S4	M4
M5	V5	V5	*L5 FÉRIÉ 14*	M5	S5	L5 27	J5	D5	M5	V5	D5	M5
M6	S6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 36	M6	S6	L6 49	J6
J7	D7	D7	M7	V7	L7 23	M7	S7	M7	J7	D7	M7	V7
V8	L8 06	L8 10	J8	S8	M8	J8	D8	M8	V8	L8 45	M8	S8
S9	M9	M9	V9	D9	M9	V9	L9 32	J9	S9	M9	J9	D9
D10	M10	M10	S10	L10 19	J10	S10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 02
L11 02	J11	J11	D11	M11	V11	D11	M11	S11	L11 41	*J11 FÉRIÉ*	S11	M11
M12	V12	V12	L12 15	M12	S12	L12 28	J12	D12	M12	V12	D12	M12
M13	S13	S13	M13	*J13 FÉRIÉ*	D13	M13	V13	L13 37	M13	S13	L13 50	J13
J14	D14	D14	M14	V14	L14 24	*M14 FÉRIÉ*	S14	M14	J14	D14	M14	V14
V15	L15 07	L15 11	J15	S15	M15	J15	D15	M15	V15	L15 46	M15	S15
S16	M16	M16	V16	D16	M16	V16	L16 33	J16	S16	M16	J16	D16
D17	M17	M17	S17	L17 20	J17	S17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 03
L18 03	J18	J18	D18	M18	V18	D18	M18	S18	L18 42	J18	S18	M18
M19	V19	V19	L19 16	M19	S19	L19 29	J19	D19	M19	V19	D19	M19
M20	S20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 38	M20	S20	L20 51	J20
J21	D21	D21	M21	V21	L21 25	M21	S21	M21	J21	D21	M21	V21
V22	L22 08	L22 12	J22	S22	M22	J22	D22	M22	V22	L22 47	M22	S22
S23	M23	M23	V23	D23	M23	V23	L23 34	J23	S23	M23	J23	D23
D24	M24	M24	S24	*L24 FÉRIÉ 21*	J24	S24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 04
L25 04	J25	J25	D25	M25	V25	D25	M25	S25	L25 43	J25	S25	M25
M26	V26	V26	L26 17	M26	S26	L26 30	J26	D26	M26	V26	D26	M26
M27	S27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 39	M27	S27	L27 52	J27
J28	D28	D28	M28	V28	L28 26	M28	S28	M28	J28	D28	M28	V28
V29		L29 13	J29	S29	M29	J29	D29	M29	V29	L29 48	M29	S29
S30		M30	V30	D30	M30	V30	L30 35	J30	S30	M30	J30	D30
D31		M31		L31 22		S31	M31		D31		V31	L31 05